

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE TECHNIQUE

DECISION

Autres domaines de compétences des communes

Objet : Tarifs du camping municipal (2025)

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 2 ;

Vu la délégation de service public passée avec l'entreprise FRERY, domiciliée 5 rue d'Angleterre à Blois (41000) ;

Vu le règlement intérieur ;

Considérant qu'il convient de définir le montant des tarifs 2025 à appliquer pour l'utilisation des services du camping municipal ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Les tarifs relatifs à l'utilisation du camping municipal seront établis comme suit (voir ensemble des tarifs en annexe) :

Séjour camping – emplacements (tarif journalier ttc)*

	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
Emplacement nature	14	16	19,5
Emplacement confort	19	22	25,5
Solo 2 routes	9	10	12
Adulte supplémentaire (+ de 18 ans)	8	8	8
Enfant (de 2 à 17 ans)	2,65	3,20	3,95
Animal de compagnie	4	4	4
Branchement électrique supplémentaire	6		
Véhicule supplémentaire	15		
Emplacement supplémentaire	4		

Séjour locatif - mobil-home/yourte (montants ttc)

	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
Forfait semaine (prix pour 4 pers.)	389	459	565
Nuit	59	69	85

Réservation et caution (montants ttc)

Acompte	40 %
Frais de dossier locatifs (par hébergement)	20
Caution location	300
Caution équipement	100
Assurance annulation	3,5 %

Autres services (montants ttc)

Douche visiteur	5
Chaise haute bébé / lit bébé par jour	5 / 10
Machine à laver / sèche-linge (le jeton)	6
Vente draps jetables lit 1 place / 2 places	10 € / 13 €
Location BBQ	8
Arrivée tardive	30
Forfait ménage	50 € pour habitat toile et 70 € pour locatif
Garage mort	6

*Plus taxe de séjour en vigueur par jour et par personne

ARTICLE 2 - Les périodes sont les suivantes :

Basse saison : avril et octobre

Moyenne saison : mai, juin et septembre

Haute saison : juillet et août

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**ARTICLE 4** - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 12/03/2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 13 MARS 2025

Publié ou notifié le 13 MARS 2025

Mis en ligne sur le site internet le

17 MARS 2025

Le Maire,



Jeanny LORGEUX

					ROMORANTIN								
					N			S			WE		
EMPLACEMENT	N	S	WE	LONG SEJOUR	BS	MS	HS	BS	MS	HS	BS	MS	HS
EMPLACEMENT NATURE (VHL<2M + 2 PAXS)	MS/HS	MS/HS	MS/HS	SUR DEVIS	14,00	16,00	19,50	93,10	106,40	129,68	28,00	29,00	38,00
EMPLACEMENT CONFORT (VHL<2M + 2 PAXS)	MS/HS	MS/HS	MS/HS	SUR DEVIS	19,00	22,00	25,50	125,00	145,00	169,00	36,00	39,00	48,00
SOLO 2 ROUES	MS/HS	MS/HS	MS/HS	SUR DEVIS	9,00	10,00	12,00	55,00	68,00	79,00	18,00	20,00	22,00
OPTION EMPLACEMENT	N	S	WE	LS	BS	MS	HS	BS	MS	HS	BS	MS	HS
EMPLACEMENT SUPPLEMENTAIRE	MS/HS	MS/HS	MS/HS	SUR DEVIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INSTALLATION SUPPLEMENTAIRE	4,00	4,00	4,00	SUR DEVIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BRANCHEMENT ELEC SUPPLEMENTAIRE	6,00	6,00	6,00	SUR DEVIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PARKING SUPPLEMENTAIRE	15,00	x7	X2	SUR DEVIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EMPLACEMENT DOUBLE ESSIEU	120,00	120,00	120,00	SUR DEVIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LOCATIF	N	S	WE	LS	BS	MS	HS	BS	MS	HS	BS	MS	HS
MOBILHOME - REVOLUTE 3 PAXS	MS/HS	MS/HS	MS/HS	SUR DEVIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MOBILHOME - YOURTE 4 PAXS	MS/HS	MS/HS	MS/HS	SUR DEVIS	59,00	69,00	85,00	389,00	459,00	565,00	115,00	####	153,00
OPTION LOCATIF	N	S	WE	LS	BS	MS	HS	BS	MS	HS	BS	MS	HS
FORFAIT MENAGE		50 € HABITAT TOILE 70€ LOCATIF						50 € HABITAT TOILE 70€ LOCATIF					
VENTE DRAPS JETABLES LIT 1P		10,00							10,00				
VENTE DRAPS JETABLES LIT 2 P		13,00							13,00				
OPTION SEJOUR - PERSONNE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)					BS	MS	HS	BS	MS	HS	BS	MS	HS
ADULTE SUPPLEMENTAIRE (A PARTIR DE 18 ANS)	MS/HS	MS/HS	MS/HS	SUR DEVIS	8,00	8,00	8,00	56,00	56,00	56,00	15,00	15,00	15,00
ENFANT DE 2 A 17 ANS	MS/HS	MS/HS	MS/HS	SUR DEVIS	2,65	3,20	3,95	18,45	22,70	27,90	8,25	8,35	7,85
ANIMAL DE COMPAGNIE - FORFAIT	4,00	X7	X2	40,00	4,00	4,00	4,00	28,00	28,00	28,00	8,00	8,00	8,00
SERVICES ASSOCIES	TARIFS												
FRAIS FINANCIERS	FRAIS DE DOSSIER REG* LS												20,00
* JAMAIS REMBOURSABLES	ACOMPTE			40,00%									40%
	CAUTION LOCATIF			300,00									300,00
	CAUTION EQUIPEMENT			100,00									100,00
	ASSURANCE ANNULATION*			3,50%									3,50%
	ARRIVEE TARDIVE			30,00									30,00
VENTE	EPICERIE			VOIR TARIF									GT
	BOUTIQUE			VOIR TARIF									GT
	AUTRES			VOIR TARIF									GT
SERVICES JOURNALIERS	ACTIVITES			VOIR TARIF									GT
	LAVAGE / SECHAGE (JETON)			6,00									6,00
PRESTATIONS SPECIALES	TARIFS												
	VIDANGE CAMPING CAR			G									G
	ENTREE VISITEUR			G									G
	DOUCHE VISITEUR			G									5,00
	GARAGE MORT			6,00									6,00
LOCATION	N	S	WE	LS	BS	MS	HS	BS	MS	HS	BS	MS	HS
LOCATION CHAISE HAUTE BB	5,00	30,00	10,00	SUR DEVIS	5,00	5,00	5,00	30,00	30,00	30,00	10,00	10,00	10,00
LOCATION LIT BB	10,00	40,00	15,00	SUR DEVIS	10,00	10,00	10,00	60,00	60,00	60,00	15,00	15,00	15,00
LOCATION BBO	8,00	30,00	12,00	SUR DEVIS	8,00	8,00	8,00	48,00	48,00	48,00	15,00	15,00	15,00